SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Métiers du football)

Gestion courante d'une organisation sportive

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Football, veuillez visiter : capfootball.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MÉTIERS DU FOOTBALL

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EP2 : PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT D'UNE ORGANISATION SPORTIVE

Coefficient : 3 Durée : 1 h 30

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE D'UNE SITUATION CONTRACTUELLE (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE DE L'ÉVÉNEMENT (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : GESTION ÉCONOMIQUE ET ÉVALUATION DE L'ÉVÉNEMENT (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : ASSOCIATION SPORTIVE DU PARC, CLUB DE FOOTBALL ASSOCIATIF SITUÉ À ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)

Vous effectuez une période de formation au sein de l'Association Sportive du Parc, association loi 1901 qui accueille 260 licenciés, dont 110 jeunes. Le club emploie deux salariés à temps plein et s'appuie sur 24 bénévoles réguliers. Son activité principale est la pratique du football amateur et la formation des jeunes joueurs.

Le club souhaite renforcer son ancrage local et financer une partie de ses actions éducatives. Il prépare un tournoi ouvert aux catégories U13 et U15, prévu le 12 septembre 2026. La manifestation doit accueillir 16 équipes et permettre de présenter les activités du club aux familles et aux partenaires locaux.

La présidente vous confie des tâches de soutien au fonctionnement de l'association : analyser un différend avec un fournisseur, contribuer à la préparation et à la communication de l'événement, puis étudier les données de fréquentation et le budget prévisionnel. Vous répondrez uniquement à partir des informations fournies dans le sujet et les documents techniques.

PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE D'UNE SITUATION CONTRACTUELLE (7 points)

Qualification des faits, règles applicables et conséquences d'une inexécution contractuelle

L'Association Sportive du Parc a commandé à l'imprimerie Loire-Print 5 000 flyers pour promouvoir le tournoi. Le bon de commande signé indique une livraison au plus tard le 5 septembre 2026, un prix de 600 € HT et une TVA au taux de 20 %. Il précise que la date de livraison est déterminante en raison de la date de la manifestation.

Le 6 septembre, le club adresse à Loire-Print une mise en demeure écrite lui demandant de livrer au plus tard le 7 septembre à 18 heures. Le courrier mentionne expressément qu'à défaut de livraison dans ce délai, le club résoudra le contrat. Les flyers sont livrés le 9 septembre, après la manifestation. Le club notifie alors la résolution du contrat et refuse la livraison. Il n'a pas réglé la facture. Pour maintenir une communication minimale, il a commandé en urgence 500 flyers à un autre imprimeur, pour un montant total de 100 € TTC.

Le FC Valmont, club voisin qui n'a pas signé le contrat d'impression, affirme avoir subi un préjudice parce que les flyers n'ont pas été disponibles à temps. Les éléments transmis ne précisent pas le montant de ce préjudice ni les justificatifs dont il dispose.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Chronologie et données du contrat

Date	Événement	Information utile
Avant le 5 septembre 2026	Commande signée	5 000 flyers, 600 € HT, TVA 20 %
5 septembre 2026	Date contractuelle de livraison	Date déterminante indiquée au bon de commande
6 septembre 2026	Mise en demeure	Délai jusqu'au 7 septembre à 18 h et annonce expresse de la résolution
9 septembre 2026	Livraison des flyers	Livraison postérieure au tournoi
Après la manifestation	Commande de remplacement	500 flyers, 100 € TTC

Données communiquées par l'Association Sportive du Parc

1.1 (2 points) Qualifiez juridiquement les personnes concernées, le contrat et les faits. Formulez le problème de droit auquel le club doit répondre. Distinguez la situation du club de celle du FC Valmont, qui n'est pas partie au contrat d'impression.

1.2 (2 points) À l'aide du DT 1, énoncez les règles de droit applicables à l'inexécution contractuelle et à la résolution par notification. Présentez également la règle dégagée par l'arrêt de la Cour de cassation reproduit dans le document et précisez en quoi elle concerne un tiers au contrat.

1.3 (3 points) Résolvez la situation en appliquant le syllogisme juridique : qualification des faits, problème de droit, règle de droit, solution motivée pour le club. Indiquez si les conditions décrites permettent au club de soutenir qu'il a résolu le contrat et quelles conséquences il peut demander ou opposer au fournisseur. Pour le FC Valmont, précisez ce qu'il doit établir pour pouvoir demander réparation et indiquez si les données fournies permettent d'en fixer le montant.

PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE DE L'ÉVÉNEMENT (7 points)

Diagnostic interne et externe, choix d'organisation, planification et communication

Le club souhaite faire du tournoi un rendez-vous annuel. La présidente doit décider si l'organisation est adaptée aux moyens du club et quelles actions mettre en place pour attirer les équipes et les familles. Les données relatives au club, à son environnement et à la préparation figurent dans le DT 2.

Pour le diagnostic, distinguez les éléments internes, sur lesquels le club peut agir directement, des éléments externes. Pour le PESTEL, vous pouvez retenir les seuls facteurs pertinents pour cette manifestation et justifier leur incidence.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Repères pour le diagnostic stratégique

Domaine	Élément observé
Ressources internes	260 licenciés, 24 bénévoles réguliers, deux salariés
Positionnement	Club de proximité, priorité à la formation des jeunes
Environnement	Deux autres clubs organisent des événements sportifs dans l'agglomération en septembre
Partenariat	Un commerce local a confirmé un soutien financier de 600 €
Contrainte	Disponibilité des bénévoles réduite le week-end du tournoi

Informations de contexte reprises du DT 2

2.1 (3 points) Réalisez un diagnostic stratégique synthétique du tournoi : indiquez au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Classez ensuite les facteurs utiles selon les dimensions PESTEL et expliquez brièvement leur effet sur l'organisation ou la fréquentation.

2.2 (2 points) À partir du diagnostic, analysez le choix de faire du tournoi un événement annuel. Proposez deux décisions de management permettant de maîtriser les risques liés aux bénévoles et à la concurrence locale, en précisant les ressources ou les partenaires à mobiliser.

2.3 (2 points) Établissez les principales étapes de préparation de l'événement, de la confirmation des prestataires au bilan. Proposez un moyen de communication adapté aux familles et un moyen adapté aux partenaires. Pour chacun, indiquez l'information essentielle à transmettre et une vérification à réaliser avant diffusion.

PARTIE 3 : GESTION ÉCONOMIQUE ET ÉVALUATION DE L'ÉVÉNEMENT (6 points)

Calculs commerciaux, appréciation de la faisabilité et interprétation d'indicateurs

Le trésorier établit le budget prévisionnel du tournoi et souhaite vérifier le coût de la commande d'impression. Toutes les recettes et dépenses du budget prévisionnel ci-dessous sont exprimées en TTC. Pour la commande d'impression, le taux de TVA est de 20 %. Les données d'activité des trois dernières éditions sont fournies dans le DT 3.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Budget prévisionnel du tournoi

Recettes prévisionnelles	Montant (€)	Dépenses prévisionnelles	Montant (€)
Inscriptions : 16 équipes à 50 €	800	Location de matériel	240
Participation des familles	300	Assurance de la manifestation	120
Soutien du commerce partenaire	600	Communication	90
Buvette	400	Achats pour la buvette	360
Total des recettes	2 100	Impression des flyers : commande initiale	720
.....	.....	Arbitrage et logistique	350
.....	.....	Total des dépenses	1 880

Montants prévisionnels exprimés en euros TTC

3.1 (1,5 point) Pour la commande initiale de 600 € HT, calculez le montant de la TVA à 20 % et le montant TTC. Présentez le détail du calcul.

3.2 (2,5 points) À partir du budget prévisionnel, calculez le résultat prévisionnel de la manifestation et le taux de couverture des dépenses par les recettes, selon la formule : recettes prévisionnelles divisées par dépenses prévisionnelles, puis multipliées par 100. Indiquez si le budget est équilibré et proposez une action réaliste si les recettes effectivement encaissées sont inférieures aux prévisions.

3.3 (2 points) À partir du tableau du DT 3, calculez la moyenne de fréquentation des trois dernières éditions et la variation de fréquentation entre 2024 et 2025 en nombre de participants. Déterminez également la part des équipes U13 dans le total des équipes inscrites en 2025. Indiquez un indicateur supplémentaire que le club devrait relever après l'édition 2026 pour évaluer ses résultats.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : COMMANDE D'IMPRESSION ET RÈGLES JURIDIQUES RELATIVES À L'INEXÉCUTION CONTRACTUELLE

Extraits du Code civil

Article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Article 1217 : « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut : refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; obtenir une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées ; des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter. »

Article 1224 : « La résolution résulte soit de l'application d'une clause résolutoire, soit, en cas d'inexécution suffisamment grave, d'une notification du créancier au débiteur ou d'une décision de justice. »

Article 1226 : « Le créancier peut, à ses risques et périls, résoudre le contrat par voie de notification. Sauf urgence, il doit préalablement mettre en demeure le débiteur défaillant de satisfaire à son engagement dans un délai raisonnable. La mise en demeure n'est efficace que si elle mentionne expressément qu'à défaut pour le débiteur de satisfaire à son obligation, le créancier sera en droit de résoudre le contrat. »

Article 1231-1 : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »

Extrait de jurisprudence

Cour de cassation, assemblée plénière, 6 octobre 2006, pourvoi n° 05-13.255, arrêt dit « Boot Shop ».

Visa : article 1382 du Code civil, devenu l'article 1240 du Code civil.

Attendu de principe : « Le tiers à un contrat peut invoquer, sur le fondement de la responsabilité délictuelle, un manquement contractuel dès lors que ce manquement lui a causé un dommage. »

Données du bon de commande : Loire-Print a accepté la commande de 5 000 flyers au prix de 600 € HT, avec livraison au plus tard le 5 septembre 2026. Le bon de commande indique que la date est déterminante compte tenu du tournoi du 12 septembre. La mise en demeure adressée le 6 septembre fixe une échéance au 7 septembre à 18 heures et annonce expressément la résolution en cas d'absence de livraison. La livraison a été réalisée le 9 septembre. Le club n'a réglé aucune somme au fournisseur. Le club déclare avoir commandé 500 flyers de remplacement pour 100 € TTC.

Les extraits reproduits constituent les règles à mobiliser pour traiter les questions. Aucun montant de préjudice propre au FC Valmont ni aucune preuve de ce préjudice ne sont fournis.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Éléments à vérifier dans le différend

Élément	Donnée	Utilité pour l'analyse
Parties au contrat	Association Sportive du Parc et Loire-Print	Identifier les parties et leurs obligations
Obligation du fournisseur	Livrer 5 000 flyers au plus tard le 5 septembre	Comparer l'exécution à l'engagement
Mise en demeure	6 septembre, échéance le 7 septembre à 18 h	Vérifier le délai et l'annonce de la résolution
Livraison réelle	9 septembre, après le tournoi	Apprécier le retard et son importance
Tiers au contrat	FC Valmont	Distinguer responsabilité contractuelle et responsabilité délictuelle

Informations contractuelles et chronologiques fournies

DT 2 : FICHE D'IDENTITÉ, ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION PRÉVISIONNELLE DU TOURNOI

Organisation étudiée : Association Sportive du Parc, association loi 1901 domiciliée à Angers. Le club compte 260 licenciés, dont 110 jeunes, deux salariés à temps plein et 24 bénévoles réguliers. Son positionnement est celui d'un club de proximité qui met l'accent sur la formation et l'accueil des jeunes.

Manifestation : tournoi U13 et U15 prévu le 12 septembre 2026, avec un objectif de 16 équipes. Le site dispose de deux terrains. La présidente est responsable de l'événement, un salarié coordonne les inscriptions et les bénévoles assurent l'accueil, la buvette et l'installation du matériel. Le nombre de bénévoles disponibles le week-end de l'événement n'est pas encore confirmé.

Éléments de l'environnement : deux autres clubs de l'agglomération programment des événements sportifs en septembre. Un commerce local a confirmé une contribution de 600 €. Les familles demandent que les horaires, le lieu, les modalités d'inscription et les consignes d'accueil soient communiqués suffisamment tôt. Les prévisions météorologiques ne sont pas connues au moment de la préparation.

Calendrier de travail : confirmer les équipes et les prestataires avant le 20 août ; répartir les missions et vérifier les disponibilités des bénévoles avant le 29 août ; diffuser la communication finale au plus tard le 1er septembre ; vérifier le matériel et les installations le 11 septembre ; réaliser le bilan financier et le bilan de fréquentation après l'événement.

Repères PESTEL : politique et institutionnel : règles de réservation et consignes de la collectivité propriétaire du site ; économique : pouvoir d'achat des familles et contribution du partenaire ; socioculturel : intérêt local pour les activités destinées aux jeunes ; technologique : inscription en ligne possible, avec maintien d'un contact téléphonique ; environnemental : météo et gestion des déchets ; légal : autorisations d'utilisation du site, assurance et sécurité des participants. Ces éléments ne dispensent pas le club de vérifier les consignes applicables auprès des interlocuteurs compétents.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étapes prévisionnelles de préparation

Échéance	Étape	Responsable ou moyen indiqué
20 août 2026	Confirmer les équipes et les prestataires	Salarié coordinateur
29 août 2026	Répartir les missions et vérifier les bénévoles	Présidente et référents bénévoles
1er septembre 2026	Diffuser la communication finale	Référent communication
11 septembre 2026	Vérifier le matériel et les installations	Équipe logistique
Après le 12 septembre 2026	Établir le bilan financier et de fréquentation	Trésorier et salarié coordinateur

Calendrier communiqué par la présidente

DT 3 : TABLEAU DE BORD DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES ET DONNÉES FINANCIÈRES

Fréquentation des trois dernières éditions : les participants comptabilisés sont les jeunes joueurs présents au tournoi. Les équipes sont les équipes effectivement inscrites. En 2025, 10 équipes U13 et 6 équipes U15 étaient inscrites.

Budget prévisionnel 2026 : les recettes et dépenses du budget sont exprimées en TTC. Les recettes prévues sont de 800 € d'inscriptions, 300 € de participation des familles, 600 € de soutien du commerce partenaire et 400 € de buvette. Les dépenses prévues sont de 240 € de location de matériel, 120 € d'assurance, 90 € de communication, 360 € d'achats pour la buvette, 720 € pour la commande initiale d'impression et 350 € d'arbitrage et de logistique. Pour vérifier le taux de couverture, appliquer : (recettes prévisionnelles ÷ dépenses prévisionnelles) × 100.

Commande d'impression : montant hors taxes de 600 €, taux de TVA de 20 %. La commande de remplacement de 500 flyers est annoncée à 100 € TTC. Ce montant de remplacement n'est pas inclus dans le budget prévisionnel présenté ci-dessus.

Fréquentation et inscriptions

Édition	Participants présents	Équipes inscrites
2023	180	12
2024	210	14
2025	240	16

Données du registre des éditions précédentes

FormaV - document d'entraînement non officiel

Données financières de l’édition 2026

Donnée	Montant ou règle
Total des recettes prévisionnelles	2 100 € TTC
Total des dépenses prévisionnelles	1 880 € TTC
Commande initiale d’impression	600 € HT
Taux de TVA applicable à l’impression	20 %
Commande de remplacement	100 € TTC

Budget prévisionnel en TTC, sauf mention contraire

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : analyse juridique, diagnostic et calculs

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les tableaux ci-dessous. Les réponses peuvent être rédigées dans les cases ou sur la copie en indiquant clairement le numéro de la question concernée. Pour les calculs, écrivez le détail des opérations et l'unité des résultats.

Grille d'analyse juridique de la situation

Étape du syllogisme juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits et des personnes	.....
Problème de droit	.....
Règles de droit applicables	.....
Solution motivée pour l'association	.....
Situation du FC Valmont, tiers au contrat	.....

Tableau de diagnostic stratégique du tournoi

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Calculs et indicateurs de gestion

Indicateur demandé	Calcul à compléter	Résultat
TVA sur la commande d'impression	600 € × 20 % = ...	.....
Montant TTC de la commande	600 € + ... = ...	.....
Résultat prévisionnel du tournoi	2 100 € - 1 880 € = ...	.....
Taux de couverture des dépenses	(2 100 € ÷ 1 880 €) × 100 = ...	... %
Moyenne des participants de 2023 à 2025	(180 + 210 + 240) ÷ 3 = ...	.....
Variation des participants entre 2024 et 2025	240 - 210 = ...	.....
Part des équipes U13 en 2025	(10 ÷ 16) × 100 = ...	... %

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Football, classés par épreuve et par année :
capfootball.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Football reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capfootball.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.